

Motions de la section 7

Médailles et PES (Prime dite d'Excellence Scientifique)

L'attribution de la PES n'étant plus automatique pour les récipiendaires de la médaille de bronze, la section 7 a décidé de proposer des noms pour celle-ci.

Texte adopté le 30 avril 2010 : 13 oui, 3 non, 1 abstention.

L'attribution de la PES étant toujours automatique pour les récipiendaires de la médaille d'argent, nous maintenons notre position et ne proposons personne.

Texte adopté le 30 avril 2010 : 16 oui, 1 non, 0 abstention.

La section 7 a pris connaissance des modalités d'attribution de la PES prévues par le CNRS pour 2010 et s'exprime en complément de sa motion du 18 novembre 2009 sur le sujet. Le CNRS n'ayant pas défini la place de la PES dans sa politique de ressources humaines, la proportion de récipiendaires étant loin d'être acceptable, les liens entre évaluation des chercheurs par le CoNRS et l'attribution de la PES n'étant pas définis, la section recommande cette année de ne pas participer aux comités *ad hoc* d'attribution de la PES.

Texte adopté le 30 avril 2010 : 16 oui, 0 non, 1 abstention.



Bruno DURAND
Président de la Section 7
Comité National de la Recherche Scientifique